



ELECTIONS DES DELEGUES REPRESENTANT LES CLUBS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE PARTICIPANT AUX EPREUVES NATIONALES ET REGIONALES DU FOOTBALL DIVERSIFIE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

APPEL A CANDIDATURES

Des élections seront organisées le **11 novembre 2017** afin d'élire les délégués représentant les clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur pour la saison 2017/2018.

Un appel à candidature pour ces élections est lancé. **Le délai pour candidater sera clos le 12 octobre 2017 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, le dossier de candidature devant être obligatoirement envoyé en courrier recommandé à l'adresse suivante : 172 bd des Pas Enchantés, 44230 St Sébastien/Loire.

Les candidats doivent répondre aux conditions générales d'éligibilité, au jour du dépôt de la candidature, définies à l'article 13.2.1 des statuts de la Ligue figurant en **annexe 1**.

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant.

Mode de scrutin (scrutin plurinominal majoritaire à deux tours)

Extrait de l'article 34 des Statuts de la FFF : « Assemblée Générale de la LFA » : « (...) 2. *Les représentants des clubs participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié, ainsi que leur suppléant, sont élus, à raison d'un par Ligue, par leur Assemblée régionale, dans les conditions prévues à l'article 6 des présents Statuts. **Ils doivent être licenciés d'un club de football diversifié ou être ou avoir été membre d'une commission de la Ligue en charge du football d'entreprise ou du football loisir ou du futsal ou du football pour tous.** (...) »*

Pour se présenter, il convient d'utiliser le formulaire de déclaration en **annexe 2** composé des documents suivants :

- déclaration officielle de candidature,
- attestation individuelle de non condamnation.

Annexe 1

Extrait des Statuts de la Ligue de Football des Pays de la Loire

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District concerné.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire de la Ligue ou d'une Ligue limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

Annexe 2



ELECTIONS DES DELEGUES REPRESENTANT LES CLUBS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE PARTICIPANT AUX EPREUVES NATIONALES ET REGIONALES DU FOOTBALL DIVERSIFIE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE DU 11 NOVEMBRE 2017

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

(A remplir par le candidat et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé au plus tard le 12 octobre 2017 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidatures. Il doit être indiqué sur l'enveloppe contenant cette déclaration la mention « élection des délégués représentant les clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur ».)

Je soussigné (e), Madame - Monsieur (1)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone/ Mobile/ Mail :

Déclare candidater aux élections des délégués représentant les clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur, qui auront lieu lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 11 novembre 2017, en **qualité de** (2):

→ TITULAIRE ayant pour suppléant (3)

→ SUPPLEANT DE (4)

Fait à, le.....

Signature du candidat :

1 Rayer la mention inutile

2 Cochez l'un des postes

3 Le postulant au titre de titulaire indique, s'il en a un, son suppléant, lequel doit également candidater officiellement

4 Le suppléant doit impérativement préciser le nom du titulaire, lequel doit avoir candidaté et mentionné le nom de son suppléant

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION DU CANDIDAT A L'ELECTION DES DELEGUES
REPRESENTANT LES CLUBS PARTICIPANT AUX EPREUVES NATIONALES ET REGIONALES DU FOOTBALL
DIVERSIFIE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Profession :

Demeurant :

.....

.....

.....

- Déclare candidater à l'élection des délégués représentant les clubs participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur.

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à,

Le

Signature